



Procès-verbal

**Assemblée communale extraordinaire
du 09 mars 2026, complexe scolaire à 20h00**

-
- **Président** : M. René Riat
 - **Secrétaire** : Mme Valérie Crelier, secrétaire communale
 - **Scrutateurs** : Mme Evelyne Etique et M. Michel Monnin

=====

Registre des électeurs : 27 ayants droits étaient présents.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant un remboursement en faveur de Bure de CHF 3'089.30.
3. Discuter et voter la vente des terrains situés rue Pré Nagé (parcelles N°4919 à 4925 d'un total de 4'837 m²) au prix minimum de 110 francs le m² et donner compétence au Conseil communal pour trouver les acquéreurs et signer les actes y relatifs.
4. Informations et communications du Conseil communal
5. Divers

Ouverture :

M. le président, René Riat, ouvre l'assemblée communale extraordinaire de ce jour qui a été convoquée par publication dans le Journal Officiel N° 7 du jeudi 19 février 2026.

Il propose la nomination de deux scrutateurs, à savoir Mme Evelyne Etique et M. Michel Monnin

Le Président prend acte de l'absence des conseillers communaux Hervé Vallat et Olga Guélat, qui se sont excusés, ne pouvant être présents.



Le Président propose de soumettre une motion d'ordre au vote, conformément à l'article 18, alinéa 3, du règlement d'organisation. Cette motion vise à limiter à deux le nombre d'interventions par personne et par sujet.

Les citoyens favorables à cette motion sont invités à lever la main.

La motion est adoptée à la majorité évidente.

L'ordre du jour ayant été rappelé, il est demandé si quelqu'un souhaite proposer une inversion ou un amendement des points à l'ordre du jour.

Aucune observation n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté.

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.

Le président informe l'assemblée que le procès-verbal a été rendu public, à la fois sur le site internet communal et au secrétariat communal.

Le procès-verbal est validé à la majorité évidente.

2. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant un remboursement en faveur de Bure de CHF 3'089.30.

Parole est donnée à M. le maire Michel Vallat, qui souhaite la bienvenue à cette assemblée extraordinaire. Il passe la parole au président de la SEDRAC M. Thierry Créтин.

PDF annexé.

M. Thierry Créтин passe la parole à M. Jérémy Huber, secrétaire et chargé de mission de la SEDRAC qui va commenter les tableaux de répartition.

PDF annexé.

La discussion est ouverte.

Un citoyen pose la première question et demande si les bâtiments de la Flasa vont être rachetés par la SEDRAC ?

M. Thierry Créтин répond que, dans un premier temps, la SEDRAC a signé une emption pour les terrains seulement, ceux qui entourent les bâtiments. Quant aux bâtiments, ce sera un sujet de discussion ultérieure, selon les décisions de l'actionnaire de Flasa. Il est possible qu'ils soient proposés, mais ce n'est pas prévu dans l'immédiat.

En revanche, pour les terrains, nous nous sommes engagés : si l'actionnaire décide de les vendre, nous avons une emption pour les acquérir.



La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée communale approuve le point 2 de l'ordre du jour à la majorité évidente.

- 3. Discuter et voter la vente des terrains situés rue Pré Nagé (parcelles N°4919 à 4925 d'un total de 4'837 m²) au prix minimum de 110 francs le m² et donner compétence au Conseil communal pour trouver les acquéreurs et signer les actes y relatifs.**

Le conseiller communal, M. Jean-Claude Rérat présente le point 3.

Il en profite pour remercier M. Hervé Vallat, en charge de ce dicastère d'avoir préparé ce point.

M. Jean-Claude Rérat, conseiller communal explique que ce point doit être présenté en assemblée communale afin de répondre aux exigences légales, notamment en ce qui concerne le prix minimum. Le deuxième objectif est de permettre au conseil communal de réagir rapidement en cas de nouveaux acquéreurs

- **PDF annexé.**

La discussion est ouverte.

Un citoyen demande s'il est possible de connaître le prix d'achat à l'époque. M. Jean-Claude Rérat, conseiller communal, répond que ce prix était de CHF 95.- par m², auxquels s'ajoutaient CHF 3.- pour le registre foncier et les frais de notaire, soit CHF 98.- le m².

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée communale approuve le point 3 de l'ordre du jour à la majorité évidente.

4. Informations et communications du Conseil communal

Le maire, M. Michel Vallat présente le point 4.

- **Exécutif communal** : PDF annexé.
- **Réouverture du petit magasin** : PDF annexé.
- **Service de déneigement** : Le conseiller communal, M. Jean-Claude Rérat, présente ce sujet :



Le conseil communal constate que les hivers, plus courts mais intenses, ainsi que l'augmentation des infrastructures et des attentes de la population, rendent le déneigement plus complexe. Lors de l'épisode des 10 et 11 janvier 2026, l'entreprise a effectué 35 heures de déneigement et épandu 2 à 3 tonnes de sel. Aucun ajustement n'a été imposé par le Conseil communal. Les interventions sont exigeantes, le personnel devant assurer des permanences nocturnes. L'objectif de garantir la mobilité a été atteint. Le Conseil communal remercie le personnel d'ETA Vallat pour son travail indispensable et souligne l'importance de l'indulgence à leur égard.

- **Réfection de routes communales agricoles (5 secteurs)**: Le conseiller communal, M. Jean-Claude Rérat, présente ce sujet :

Le consortium Colas Gobat a été mandaté pour réaliser les travaux de réfection des chemins ruraux sous le suivi administratif et technique du bureau SD Ingénierie. Les travaux, incluant des interventions préparatoires sur la Buratte, la Moissonnière, le côté du Paradis et le Purgatoire, sont prévus ce printemps pour environ deux mois. Une fois ces préparatifs terminés, tous les chantiers seront ouverts simultanément. Une communication détaillée sera diffusée et les riverains concernés seront contactés pour la signature des conventions. Les travaux bénéficieront de subventions à hauteur de 24,3 % par le canton et de 27 % par la Confédération, représentant un montant de 280'000 CHF sur les 550'000 CHF votés.

- **Zone 30 km/h**: Le conseiller communal, M. Jean-Claude Rérat, présente ce sujet :

L'opposition en cours est traitée au niveau cantonal et suspend certains travaux (aménagement et signalisation). Les interventions seront réalisées après obtention de l'accord complet. Le radar pédagogique a été installé aux points de vitesse élevée, et la pose des panneaux de limitation à 30 km/h est attendue

Un citoyen prend la parole et demande quelles rues sont concernées par ces vitesses élevées. M. Jean-Claude Rérat précise que tout le village sera limité à 30 km/h, à l'exception des routes cantonales et du secteur du Paradis. La portion de la route de la douane au Paradis restera à 80 km/h, seul le secteur du Paradis étant limité à 30 km/h.

Un citoyen évoque l'application des limitations de vitesse aux tracteurs et le respect des règles sur la route de Fahy. M. Jean-Claude Rérat, conseiller communal rappelle que la responsabilité incombe aux conducteurs, que les tracteurs homologués peuvent circuler grâce aux aménagements existants, et que la police est sollicitée pour intervenir si nécessaire.



- **Place de compostage** : Le maire, M. Michel Vallat, présente ce sujet :

En janvier dernier, nous avons communiqué sur l'état actuel de cette place. Nous avons la chance de disposer de cette installation, mais certains comportements restent inacceptables. Des mesures comme l'installation d'une caméra ou la définition d'horaires d'ouverture ont été envisagées. Pour l'instant, la situation s'est quelque peu améliorée. Vous êtes également les acteurs du contrôle. Merci pour votre vigilance et votre contribution à cette amélioration.

Un citoyen signale que des sachets en plastique se retrouvent régulièrement sur la parcelle louée à côté de la place de compostage. M. Michel Vallat, maire, indique comprendre la situation et précise que les déchets laissés à l'extérieur peuvent être dispersés par le vent. Il suggère de rappeler ce point à tous les ménages lors d'un prochain communiqué.

5. Divers

Un citoyen demande la parole et lit un courrier de son père, daté du 15 janvier, sollicitant l'arrêt immédiat de travaux entrepris sans autorisation par M. Claude Etique à proximité du chemin communal. Le 27 janvier, le conseil communal a répondu en demandant à M. Claude Etique de cesser les travaux et de déposer un permis de construire.

Un citoyen interroge le conseil sur l'absence d'intervention préalable des autorités si son père n'était pas intervenu.

M. Michel Vallat, maire, explique que la commune ne gère que la partie administrative des permis de construire. Tous les éléments relatifs aux travaux ont été transmis au Service des constructions à Delémont, qui a demandé un complément d'information fourni par un bureau d'ingénieur. La procédure a été suivie conformément au règlement des permis de construire et validée par le canton.

Un citoyen conteste, estimant qu'il n'est pas possible de commencer des travaux sans permis. M. Michel Vallat, maire précise que la construction de la cuve était couverte par un permis délivré en 2023, après une opposition de deux ans et demi, et que le conseil et l'administration ont agi conformément aux règles.

Un citoyen précise que sa préoccupation concerne les travaux relatifs aux tuyaux de gaz.

Un citoyen signale que le maire, M. Michel Vallat, a remercié M. Damien Riat pour ses 11 années au conseil communal alors que pour M. Grégory Etique, ce dernier n'a jamais été remercié ce qu'il juge inadmissible. M. Michel Vallat, maire, veut répondre, mais le citoyen n'attend pas de réponse.

Un citoyen ajoute que plusieurs départs ont eu lieu au conseil au cours des deux dernières années, sans en détailler davantage. M. Michel Vallat, maire, rappelle que chacun a le droit de démissionner afin de consacrer son temps à d'autres activités.



Un citoyen interroge sur l'état d'avancement des travaux de réfection des chemins forestiers et souhaite savoir quelles actions la commune a prévues à ce sujet. M. Jean-Claude Rérat, conseiller communal, ayant repris le dossier suite à la démission de l'ancien conseiller, a exprimé sa surprise face à cette remarque. Il a été convenu de reprendre le dossier, et M. Romain Etique, nouveau conseiller, se chargera de relancer les démarches nécessaires.

Clôture de l'assemblée :

La parole n'étant plus demandée, le président clos la séance à 21h10.

Au nom de l'assemblée communale

Le président : La secrétaire :

René Riat Valérie Crelier